

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N°63/16

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 22	Votants 27
Date de Convocation	07 octobre 2016		
Séance du	L'an Deux Mille Seize, le 14 octobre		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire			
Etaient présents : MM. D. MACH – J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – M. BAYLAC - LUQUET – A. CORDERO - F. VÉLU - A. FOURNIER - J.L. ENGROVA –Y. DURAND – J-P. AURIAC – M. BOURSIER - D. CREN – V. GUILLEMIN - C. MARTINEZ- A. CAUVELET - M. ENGROVA - Ch.BALDO - Ch. PAGES - S. CAUSSIGNAC – Y.PLANTEROSE			
Absents excusés ayant donné procuration : P. DONOT à Ch. PAGES - A. BERNARD à V. GUILLEMIN - S.VILA à H. BARBAROS - C. LEVY à J.Ch. MORICONI - M. VIDAL à J.Ch. VERGEYNST			
Secrétaire de Séance : M. J.Ch. MORICONI			

Objet : PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de régulariser et mettre à jour le tableau des effectifs de la Commune, il propose au Conseil Municipal de procéder aux modifications suivantes :

- de supprimer le poste d'un ancien agent du service technique parti à la retraite, à savoir :
 - o un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 20/35^{ème},
- Compte tenu de l'accroissement important des besoins recensés au niveau de l'école maternelle et du service technique, de renforcer les équipes de ces services :
 - en créant :
 - o 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 25/35^{ème}
 - en transformant :
 - o 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 17,50/35^{ème} en 30/35^{ème}
 - o 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 28/35^{ème} en 30/35^{ème}
- enfin, suite à la réussite de concours de certains agents, il propose de créer :
 - o 2 postes de rédacteur à 35/35^{ème}

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire et indique que le financement de la dépense en résultant sera assuré sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

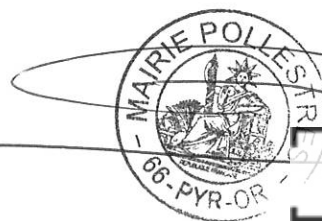
Daniel MACH

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Publication ou Notification

Le



REÇU EN PREFECTURE

le 26/10/2016

Application agréée E-legalite.com